

# **Règlement général – jeu concours “1 anniversaire formule liberté à gagner” du 30 mai 2023 au 12 juin 2023**

## **Article 1 – Organisateur**

L'organisation du concours – et dénommé ci-après « Organisateur » PARC LIMOGES SASU - Toboggan et cie Limoges, dont le siège social est situé 8 RUE DE BUXEROLLES 87100 LIMOGES et le numéro SIRET : 52465280700024 immatriculé au RCS de Limoges B 524 652 807.

## **Article 2 – Généralités**

L'Organisateur propose ce jeu concours sur son compte Instagram. Il s'agit d'un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat visant à faire gagner un lot aux participants (ci-après « 1 anniversaire formule liberté à gagner ! »).

Le jeu concours débute le mardi 30 mai 2023 à 10h.

Le tirage au sort sera effectué le lundi 12 juin 2023 à 9H00 et le nom du gagnant sera annoncé dans la foulée :

- en story sur Facebook et Instagram
- sous forme de publication Facebook et Instagram
- le gagnant sera ensuite contacté par message privé sur Instagram pour l'informer officiellement qu'il a gagné.

Le jeu concours n'est pas associé à, ou géré ou sponsorisé par Facebook et/ou Instagram.

## **Article 3 – Modalités de participation**

### **3.1 Généralités :**

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure, ou mineure (avec autorisation des ou du titulaire(s) de l'autorité parentale), domiciliée en France.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu-concours.

Toute participation après la date et l'heure mentionnée ne sera pas prise en compte.

La participation au jeu implique :

- de bénéficier d'un compte sur Instagram ;

- d'accepter les conditions d'utilisation imposées par le réseau social concerné,
- de respecter les mécaniques décrites ci-dessus.

### **3.2 Mécaniques de jeux :**

Instagram :

- Aimer la publication
- Inviter en commentaire 2 amis
- être abonné au compte

Une participation par personne.

### **Article 4 – Lots**

Le lot proposé est un anniversaire pour 8 enfants (enfant qui fête son anniversaire y compris) "formule liberté" à utiliser avant le 30/06/2024, valable uniquement dans le parc Toboggan et cie de Limoges. Le lot devra être récupéré directement au parc auprès de l'équipe de Toboggan et cie Limoges, 8 rue de Buxerolles 87100 Limoges. Le gagnant devra montrer le message reçu par l'organisateur (message Instagram)

### **Article 5 – Vérification de l'identité**

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication d'identité frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination du participant.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'usurpation d'identité ou de tout autre acte de tromperie de l'un des participants sur son identité.

### **Article 6 – Traitement des données personnelles**

L'organisateur est responsable du traitement des données personnelles des participants, au sens du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (« RGPD ») n°2016/679.

Pour la participation au jeu, l'organisateur a besoin de collecter et traiter : le pseudonyme ou les nom et prénom servant d'appellation au compte des participants sur le réseau social concerné (Instagram).

### **Article 7 – Mise à disposition du règlement**

Le Règlement Général est disponible sur le site internet de Toboggan et cie.